

100% RÉNO

Le E-Magazine 100% PROS pour développer votre activité et faire de vos chantiers une réussite !

MaPrimeRénov', comment accompagner mon client ?

En tant que pro, vous êtes le principal acteur du dispositif MaPrimeRénov'. Dans cet article, on fait le point pour vous aider à valoriser votre savoir-faire et pour vous permettre d'accompagner au mieux vos clients dans leurs démarches.



Tout savoir sur MaPrimeRénov' >

71%

C'est le pourcentage de Français ayant eu recours à MaPrimeRénov' en 2020 qui n'auraient pas fait de travaux sans cette aide. L'enjeu est donc de taille pour vous créer de nouvelles opportunités commerciales grâce au dispositif !

Source : Ipsos Enquête MaPrimeRénov'

« Un de mes clients m'a demandé si je pouvais être mandataire pour l'accompagner à gérer son dossier de demande d'aides... Je me suis renseigné et maintenant je le propose systématiquement à tous mes clients ! C'est un vrai plus pour développer mon business ! »

Adrien, artisan à Grenoble

Les 3 types de mandats MaPrimeRénov'



Mandataire administratif

Vous accompagnez votre client dans ses démarches administratives en gérant le montage de son dossier en ligne.



Mandataire financier

Vous percevez directement la prime et la reversez à votre client particulier à la fin des travaux.



Mandataire mixte

Vous aidez votre client dans ses démarches administratives ET vous percevez directement la prime dont vous aurez déduit le montant sur votre devis.

Focus sur ... la Pastille Optima₂



La Pastille Optima, est une solution simple et pratique pour intégrer une membrane au système Optima Murs en murs intérieurs.

Partagez-nous vos expériences et... recevez gratuitement votre maquette !*

Pour vous offrir un contenu au plus proche de vos besoins vos témoignages sont précieux !

Comme Adrien à Grenoble, partagez votre expérience et recevez votre maquette de démonstration Pastille Optima₂.

Recevoir ma maquette >

* Dans la limite des 500 maquettes disponibles

Tout le monde en parle

Le RCE chantier par chantier

Depuis le premier trimestre 2021 et pour une durée de 2 ans, l'État donne la possibilité aux artisans non RGE de faire bénéficier des aides à la rénovation énergétique à leurs clients.

L'expérimentation du RCE chantier par chantier est valable dans la limite de 3 chantiers par an, un bon début pour accéder au label RGE et continuer à développer son activité !

En savoir plus >



Donnez-nous votre avis !

Quels sujets aimeriez-vous voir aborder dans le prochain numéro de 100% RÉNO ?

- De la visite préalable à la fin du chantier : Quelles sont les conditions à respecter pour pouvoir bénéficier des aides ?
- Comment faire bénéficier des bonus et des forfaits MaPrimeRénov' à mon client ?
- MaPrimeRénov' en copropriété, comment ça marche ?